



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEUPROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports – Membre du C.N.O.S.F

COMITE REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE

COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER

CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2023

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU LOIR ET CHER 2023

RESPONSABLE : José LOPEZ CACERES.

- Gestion CDC OPEN, CDC FEMININ et VETERAN : José LOPEZ CACERES

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC du Département du Loir et Cher, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

1 - CDC OPEN :

Modalités d'inscriptions :

Date limite le 31 janvier de chaque année uniquement par mail. (Cette date pourra être modifiée). Les frais d'inscriptions seront à 50% sur la fiche comptable de mars et 50% (soit le solde) sur la fiche comptable de Octobre.

Organisation :

Le CDC OPEN 2023 est réparti en plusieurs divisions :

3 divisions de 16 clubs et 1 division de 12 clubs.

La répartition de chaque division de 16, se compose de 8 équipes maximum positionnées par secteur. Si plus d'équipes dans un secteur, alors c'est le club le plus proche du siège à BLOIS qui prendra place dans l'autre secteur.

Montées et descentes :

La règle standard des montées et descentes serait la suivante.

"Néanmoins elle pourra être modifiée, en fonction des descentes de Régional".

- **1^{ère} division OPEN avec 2 groupes de 8 équipes :**
1 montée en Régional, 1 descente en D2, 2 montées de D2.
- **2^{ème} division OPEN avec 2 groupes de 8 équipes :**
2 montées en D1, 2 montées de D3, 1 descente de D1, 1 descente en D3.
- **3^{ème} division OPEN avec 2 groupes de 8 équipes :**
2 montées en D2, 2 montées de D4, 1 descente de D2.
- **4^{ème} division OPEN avec 1 seul groupe :**
1 descente de D3

2 - CDC FEMININ :

Modalités d'inscriptions :

Date limite le 31 janvier de chaque année uniquement par mail. (Cette date pourra être modifiée).

Les frais d'inscriptions seront à 50% sur la fiche comptable de mars et 50% (soit le solde) sur la fiche comptable de Octobre.

Organisation :

Le CDC FEMININ est réparti en 2 divisions : D1 x 8 équipes et D2 x 9 équipes.

Montées et descentes :

La règle standard des montées et descentes est la suivante.

"Néanmoins elle pourra être modifiée en fonction des descentes de Régional."

- **1^{ère} division FEMININE :**
1 montée en Régional, 1 descente en D2, 2 montées de D2.
- **2^{ème} division FEMININE :**
2 montées en D1, 1 descente en D1.

3 - CDC VETERAN :

Modalités d'inscriptions :

Date limite le 31 janvier de chaque année uniquement par mail. (Cette date pourra être modifiée). Les frais d'inscriptions seront à 50% sur la fiche comptable de mars et 50% (soit le solde) sur la fiche comptable de Octobre.

Organisation :

Le CDC VETERAN est réparti en :

- 1 division de 16 équipes avec 2 groupes de 8 équipes.
- 2 divisions de 10 équipes.

Montées et descentes :

La règle standard des montées et descentes est la suivante.

"Néanmoins elle pourra être modifiée, en fonction des descentes de Régional."

- **1^{ère} division VETERAN :**
1 montée en Régional, 2 montées de D2, 1 descente en D2.
- **2^{ème} division VETERAN :** 2 montées en D1, 2 montées en D3, 1 descente de D1, 1 descente de D2
- **3^{ème} division VETERAN :** 2 montées en D2, 1 descente de D2.

En 2024, tout peut changer, car ce sont les inscriptions qui génèrent le détail des divisions. Les compositions des poules pour la D1 sont toujours identiques à l'année précédente, par' contre toutes les autres peuvent être modifiées !!!!

4 - CALENDRIER :

1 - Voici les dates pour le CDC OPEN :

12.03.203, 04.06.2023, 10.09.2023, 24.09.2023 pour la D1, D2, D3.

12.03.203, 08.05.2023, 04.06.2023, 10.09.2023, 24.09.2023, 08.20.2023 pour la D4.

2 - Voici les dates pour le CDC FEMININ :

12.03.203, 04.06.2023, 10.09.2023, 24.09.2023 pour la D1.

12.03.203, 04.06.2023, 10.09.2023, 24.09.2023, 08.10.2023 pour la D2.

3 - Voici les dates pour le CDC VETERAN :

23.03.2023, 08.06.2023, 14.06.2023, 21.09.2023 pour la Division 1.

23.03.2023, 13.04.2023, 08.06.2023, 14.09.2023, 21.09.2023 pour la D2, D3.

5 - NOMBRE D'EQUIPES PAR DIVISION :

Comme le prévoit le règlement Fédéral, il pourra y avoir jusqu'à 2 équipes du même club dans une même division, mais :

Elles devront être placées chacune dans 1 des groupes pour 1 division de 16 équipes.

Sinon elles se rencontreront dès la 1^{ère} journée, si elles ne sont que dans 1 division différente.

6 - DELEGATIONS :

Il n'y aura pas de délégué Départemental à l'occasion de chaque journée.

Le club organisateur devra mettre à disposition une personne avec l'ordinateur et le lecteur pour la gestion de la compétition.

La Commission d'Arbitrage du Loir et Cher désignera un arbitre sur chaque lieu de la compétition dans la mesure du possible.

Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury composé de tous les capitaines d'équipes + l'arbitre + le responsable de la table de marque (qui sera le Président du jury). Il devra y avoir un jury par groupe et de transmettre les résultats, si tôt la compétition terminée à :

Melle Gladys LATREILLE pour les 2 CDC Open et Féminin au 06.37.34.89.05.

Mr José LOPEZ-CACERES pour le CDC Vétéran au 06.78.45.11.76.

7 - COMPOSITION DES EQUIPES POUR LES CDC :

Établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison. mais ne doit pas inclure des joueurs jouant pour une autre équipe en CDC).

Toutefois 2 joueuses ou joueurs maximum pourront changer d'équipes mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même, une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueuses ou joueurs venant d'une division inférieure.

Un rajout dans les listes, doit être notifié au responsable informatique :

Mr Gérard SAUVE par mail : gmcsauve@orange.fr

Le : Mardi soir précédent les dates de chaque rencontre en Open et Féminin.

Le : Samedi soir précédent les dates de chaque rencontre en Vétéran.

Pour chaque rencontre de CDC, la composition des équipes est la suivante :

- CDC OPEN : 8 joueuses ou joueurs maximum dont 2 remplaçants.
- CDC VETERAN : 8 joueuses ou joueurs maximum dont 2 remplaçants.
- CDC FEMININ : 6 joueuses maximum dont 2 remplaçantes.

8- PARTICIPATIONS MULTIPLES :

Les championnats OPEN, FEMININ, VETERAN, étant des compétitions différentes, une joueuse ou un joueur peuvent s'engager dans l'ensemble des championnats des clubs. Il en est de même pour un jeune déjà inscrit dans sa catégorie désirant participer au championnat OPEN et FEMININ.

9 - TRACAGES DES TERRAINS :

Tracages des terrains obligatoires soit :

- Pour les CDC OPEN et VETERAN, 6 terrains par match. Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires de 15 x 4m avec un minimum toléré de 12 x 3 m.
- Pour les CDC FEMININ, 3 terrains par match. Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires de 15 x 4m avec un minimum toléré de 12 x 3 m.

10 - FRAIS D'ARBITRAGES :

RAPPEL :

Pour toutes les journées CDC (Féminin, Open et Vétéran), TOUS les frais d'arbitrage seront pris en charge par le Comité.

Pour la ½ journée CRC organisée dans le Loir et Cher (Féminin, masculin et vétéran) les frais d'arbitrage sont à la charge du CD41. Pour les journées où il y a une rencontre le matin et une l'après-midi, l'arbitre est désigné par la région donc indemnisé par la région.

Les clubs devront appliquer une tarification unique suivante pour la vente de boissons, à savoir :

- 0,50€ pour toutes les boissons vendues au verre et la petite bouteille d'eau de 50 cl.
- 1,00€ pour toutes les boissons vendues en canettes ou bouteilles en verre.
- 1.50€ pour la bière pression.

En cas de non-respect de ces tarifs, une amende de 120€ sera appliquée à chaque organisation.

Petit rappel, le club doit prévoir et prendre en charge un repas pour l'arbitre désigné. A défaut, le club sera facturé de 20€ sur la fiche comptable en fin de saison et l'arbitre sera remboursé pour le CD41.

11 - DATES DE REMPLACEMENTS :

En cas d'annulation pour cause d'intempéries ou autres, le Comité de pilotage, en accord avec le Comité Départemental, définira les nouvelles dates et lieux.

12 - TENUES VESTIMENTAIRES et IDENTIFICATION DES JOUEUSES et JOUEURS :

Pour les tenues, il faudra respecter les textes fédéraux, à savoir :

Le haut IDENTIQUE et le bas, tenue Sportive IDENTIQUE.

(Le Legging n'est pas autorisé).

Cette règle vaut également pour le Capitaine de l'équipe.

Le port du badge est OBLIGATOIRE.

13 – FINALES DEPARTEMENTALES DU 14/10/2023 :

- Le titre de Champion Départemental par division sera attribué le 14.10.2023.
- Une fois le score de la victoire atteinte, les parties s'arrêteront.

14 – DIVERS :

- Pour toutes les rencontres du Championnat des Clubs, toutes les parties devront se jouer.
- Pour les équipes qui ne sont pas complètes, tous les matchs correspondants doivent avoir lieu, à défaut, le score sera de 13 à 0 en faveur de l'équipe qui jouera.
- Le cas échéant, le Comité de pilotage infligera des pénalités.
- A la fin de la 1^{ère} phase du CNC, il sera possible de définir définitivement le besoin ou non de faire un barrage pour les descentes au niveau Départemental pour les différentes divisions.

Etabli et mis à jour par la Commission des Règlements le "11 mars 2023" :

Il vient en complément du Règlement National des Championnats des Clubs OPEN, FEMININ et VETERAN.